

Protocole de reprise progressive des activités au cercle celtique de Rennes

Selon l'évolution sanitaire connue à ce jour au 3 septembre 2020 et prenant compte des différentes préconisations sanitaires et dérogations connues au niveau national, la rédaction d'un nouveau protocole de phase 3 commun à tous les acteurs du cercle celtique, est nécessaire pour la reprise de l'ensemble des activités.



En janvier 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a identifié un nouveau virus émergent, en Chine. Il s'agit d'un coronavirus, officiellement désigné par l'OMS coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère ou SARS-CoV-21, responsable de la maladie COVID-19 (*Coronavirus disease*).

Depuis le 30 janvier 2020, au vu de son ampleur, l'OMS a déclaré que cette épidémie constituait une Urgence de Santé Publique de Portée Internationale (USPPI).

Depuis le 14 mars 2020, la France est en stade 3 de l'épidémie d'infections à SARS-CoV-2. La stratégie est d'atténuer les effets de la vague épidémique. Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé la mise en place d'un dispositif de confinement sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, ce dispositif est pour l'instant prolongé jusqu'au 11 mai.

Le confinement représente en effet le premier moyen de lutte contre la propagation du virus.

Selon l'évolution de la situation sanitaire en France, l'annonce du président de la République et les mesures présentées par le Premier ministre d'un déconfinement progressif, le bureau a commencé une réflexion en mai 2020 sur la mise en œuvre d'une reprise progressive et partielle des activités dans les locaux du cercle celtique de Rennes.

En phase 3 avec la rentrée de septembre 2020, le protocole évolue suivant les mesures sanitaires nationales pour continuer d'être vigilant à la propagation du virus présent sur le territoire. Afin d'assurer la protection de tous, salariés et adhérents du cercle celtique de Rennes, la reprise et l'ouverture des locaux ne peuvent s'organiser que sous certaines conditions fondamentales décrites dans un protocole commun.

Il repose sur cinq fondamentaux :

◆ Le maintien de la distanciation physique

L'accueil du public reste à privilégier par mail ou téléphone. Une distance physique de 1 m entre deux personnes doit être respectée.

Selon les activités, le port du masque est **fortement conseillé**, notamment pour la pratique de la danse où les partenaires se croisent (ex des contredanses).

Des mesures spéciales doivent être mises en place pour les instruments à vent où le risque d'émissions de postillons est le plus important, une distanciation, indiquée au sol est à respecter et le port d'une visière ou masque est fortement conseillé pour les activités de chant.

L'équipe administrative, d'animations - médiation et de coordination, travaillera majoritairement à distance. Afin de répondre aux diverses questions, il est à privilégier le contact par mail contact@cerceleltiquederennes.org ou par téléphone au 07 78 37 40 91, si toutefois vous avez besoin de nous rencontrer, il suffira de convenir ensemble d'un rendez-vous.

Nous organiserons des temps de rencontres pour remplir ensemble les dossiers d'inscription, les **5 et 12 septembre 2020** et lors des réunions de rentrée (semaine du 14 au 18 septembre).

◆ **L'application des gestes protecteurs**

Des gels hydroalcooliques seront mis à disposition à l'entrée du cercle celtique, et dans chaque salle accueillant du public afin de réduire le risque de propagation.

Du savon et des essuie-mains jetables en quantité suffisante seront approvisionnés quotidiennement dans les sanitaires en rez-de-chaussée et à l'étage.

Le port du masque est **obligatoire** lors des **déplacements** dans les locaux et à l'arrivée dans les ateliers et ce, pour la protection de chacun. L'association fournira des masques aux salariés.

Quatre lieux sont aménagés aux conditions de réouverture pour mettre en place les ateliers selon les normes de protection et de fluidité de la circulation : **la salle Kennedy, la salle cheminée, le parquet de bal et la salle de danse.**

Une zone d'attente pour les ateliers individuels est mise en place à l'extérieur du bâtiment afin d'éviter le brassage du public. Cette limite sera signifiée à l'entrée du cercle ou de l'espace Kennedy. Les animateurs viendront chercher les élèves. La distanciation physique de 1m est à respecter dans les files d'attentes.

Une signalétique de circulation à sens unique sera mise en place pour permettre à chacun d'éviter les croisements, les salles ont toutes un accès direct à l'extérieur.

◆ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

Les sanitaires et poignées de portes, pavé de l'alarme, rampes d'escalier continueront d'être désinfectés de manière régulière. Il sera mis à disposition, à proximité de l'entrée des salles du produit désinfectant. Le matériel, les bureaux et tables seront désinfectés avant et après chaque utilisation, et entre deux utilisateurs. Les salles devront être vides, les tables pliées et rangées pour éviter la manipulation. Il est à privilégier que chacun apporte son matériel personnel (instrument, crayon, bouteilles d'eau.)

Le ménage intégral du cercle celtique de Rennes sera effectué deux fois par semaine (mardi et vendredi matin).

L'accès à la cuisine est limité et devra respecter les normes sanitaires de désinfection après chaque utilisation de son matériel. (Savon et désinfectant).

◆ **La formation, l'information et la communication**

Un courrier sera envoyé aux adhérents et salariés afin d'informer de l'évolution de la situation.

Des réunions par activité vont être organisées par le responsable des ateliers et par l'animateur technicien pour informer les élèves de cette nouvelle organisation.

Un affichage du protocole sera installé et une signalétique dans les locaux afin de permettre une circulation fluide lisible facilement.

Une explication du lavage des mains près des points d'eau sera également affichée.

Les adhérents devront indiquer sur une feuille en arrivant leur présence journalière et leurs coordonnées pour les joindre rapidement en cas de besoins.

Protocole national

Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA) ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique

Éviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche

Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt

Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable

Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :

- ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
- distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m² sans contact autour de chaque personne)

Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes

Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires

Éviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur

Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15)

Un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures est exclu mais toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.